

30 JUL. 2024

MONTBELIARD

DELIBERATION N° 27/2024

**COMMUNE DE COURCELLES-LES-MONTBELIARD
(25170)**

Séance du 19 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre
Et le dix-neuf juillet à 17h00,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents: Christian QUENOT, Janine BARTEL, Jean-Louis CARRERE, Robert PERSONENI, Hakima KOCH, Alain LEMOINE, Josette PARRENIN et Bernard MARTINA

Etaient absentes : Sylvie BICHET et Sylvie ROULLAIS

Etaient représentés : Jean-Marc ETIENNEY et Damien LOCATELLI

Procurations données :

- de Jean-Marc ETIENNEY à Christian QUENOT
- de Damien LOCATELLI à Robert PERSONENI

Secrétaire de séance : Jean-Louis CARRERE

Président de séance : Monsieur Christian QUENOT, Maire

Nombre de membres

en exercice : 12
présents : 8
votants : 10
ayants donné procuration : 2
absents excusés : 2
absentes : 2
exclus : 0

Date de la convocation

15 juillet 2024

Date d'affichage

31 juillet 2024

Objet de la délibération

**La définition des zones
d'accélération pour les énergies
renouvelables sur son territoire**

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

Monsieur le Maire, après avoir consulté en date du 06 juin 2024 les organes délibérants de l'EPCI dont il est membre, à savoir Pays de Montbéliard Agglomération, présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée du 19 juin 2024 au 19 juillet 2024.

Les zones concernées sont les suivantes :

	Lieu	N° cadastral	Surface (m²)	Puissance (GWh)
Au sol	Aérodrome (SMAPM)	AH 28	2 357	
		AH 109	4 155	
	Zone terrain aviation			
	Projet CARRON phase 1	AH 68 (partiel)	80 500	8.5
	Projet CARRON phase 2	AH 68 (partiel)	93 500	10
	Aérodrome (commune)	AH 26	3 750	
	Zone Stade	AE 143 (partiel)	4 785	

Ombrières	Aérodrome (commune)	AH 26	2 134	
	Parking école	AE 164 (partiel)	609	
		AE 166 (partiel)	133	
	Parking Périscolaire	AE 155 (partiel)	176	
		AE 156 (partiel)	150	
	Parking Pont levis	Voirie domaine communal	700	
	Parking Jean TOURET	AC 312 (partiel)	184	
	Zone stade/tennis	AE 72 (partiel)	1 670	
		AE 73 (partiel)	306	
	Parking stade	Domaine communal	963	
	Parking Cimetière	Domaine communal	870	

Monsieur le Maire soumet cette proposition de zones à délibération.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- **DEFINIT** comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones proposées figurant en annexe à la présente délibération,
- **VALIDE** la transmission de la cartographie de ces zones à Mme la Sous-préfète, référente préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département du Doubs (25), via l'intercommunalité qui disposent des moyens SIG, ainsi qu'à Pays de Montbéliard Agglomération.
- **VALIDE LE PRINCIPE** de l'intégration de ces zones dans le document d'urbanisme de la commune dès que la cartographie départementale sera arrêtée, en application du II de l'article L. 153-31 du code de l'urbanisme.

Fait à COURCELLES-LES-MONTBELIARD, le 19 juillet 2024,

Le Secrétaire de séance,
Jean-Louis CARRERE

Le Maire,
Christian QUENOT

SOUS-PREFECTURE
 30 JUIL. 2024
 MONTBELIARD



Acte rendu exécutoire
après dépôt en s/préfecture
le
et publication ou notification